

Décision n° EI-2024-42 portant sur l'accréditation du programme de Master Droit Privé délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV27 du 21 décembre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master Droit Privé délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master Droit Privé délivré par Sharjah University répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

En ce qui concerne les liens entre les objectifs de l'université et les besoins locaux, les demandes sont satisfaites de manière assez cohérente. Les partenariats locaux avec les entités gouvernementales et le secteur privé se situent à un niveau élevé, mais l'exploitation de ces partenariats pourrait être renforcée et optimisée. Tous les besoins matériels des professeurs et des étudiants, tant au niveau de la recherche que des études, sont satisfaits par le Collège de droit et l'Université en général. Malgré des tentatives plus importantes pour forger des partenariats internationaux avec des universités étrangères, le Collège de droit en général, et le Master de droit privé en particulier, n'ont pas encore réalisé d'échanges significatifs d'étudiants ou de professeurs, faute d'une internationalisation suffisante.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le Master de droit privé vise à répondre simultanément aux besoins du marché du travail et aux intérêts des étudiants, même si des améliorations peuvent être apportées, notamment en se concentrant sur de nouveaux domaines spécifiques tels que le droit financier, le droit bancaire et le droit numérique, y compris le commerce électronique. Proposer davantage de cours en anglais ou en français permettrait d'élargir les possibilités pour les étudiants désireux d'étudier en dehors du monde arabophone. Il est essentiel de renforcer l'approche pratique, notamment par une véritable politique de stages. L'établissement d'un lien plus ciblé et plus spécifique avec les anciens étudiants du Collège de droit, voire avec le Master de droit privé, pourrait être bénéfique pour toutes les parties concernées.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'analyse des données du programme de master en droit privé est continue et cohérente, jouant un rôle crucial dans le suivi des changements potentiels ou des adaptations nécessaires pour assurer sa pertinence et son alignement sur les besoins des étudiants et du marché du travail local. La récente diminution du nombre d'inscriptions est attribuée aux nouvelles directives ministérielles qui limitent le nombre d'étudiants en fonction de la capacité d'accueil des facultés, plutôt qu'à un déclin de l'attrait du programme. Malgré la baisse du nombre d'inscriptions, les taux de réussite restent élevés. Il convient toutefois de noter que la durée moyenne d'obtention du diplôme dépasse quatre ans, ce qui s'explique principalement par le fait que les professionnels qui travaillent s'inscrivent à temps partiel. Cette durée prolongée n'a pas d'impact significatif sur l'insertion professionnelle puisque de nombreux étudiants ont déjà un emploi.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

L'équipe professorale est de bonne taille. La qualité scientifique des membres du corps professoral est rigoureusement évaluée par leur production scientifique, avec l'obligation de publier au moins deux articles par an. Sur le plan pédagogique, les membres du corps professoral participent régulièrement à des sessions de formation. Les professeurs et les étudiants ont accès à un large éventail de ressources qui soutiennent la recherche et la préparation des cours. Des évaluations régulières sont effectuées et une politique très stricte de lutte contre la tricherie est appliquée. La satisfaction des étudiants fait l'objet d'un suivi constant. Afin d'être accrédité, le Master en droit privé fait l'objet d'un processus d'évaluation régulier et cherche à s'améliorer constamment.

Article 2

Le Master Droit Privé délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Avec un double objectif d'initiation à la recherche et de publication d'un article dans une revue classée, le programme vise également l'insertion professionnelle. Il est à la fois très complet et très difficile à réaliser en deux ans. Un positionnement plus clair du master (recherche ou professionnel) permettrait aux étudiants de valider leur master en exigeant la réalisation d'un mémoire de recherche appliquée et en se réservant l'obligation de publier un article au niveau du doctorat.
- La spécialisation du master en droit privé pourrait efficacement orienter les futurs doctorants vers des domaines plus spécifiques, tout en répondant à la demande de spécialisation du marché du travail dans des domaines tels que la propriété intellectuelle, le droit financier et le droit bancaire. L'introduction de ces filières spécialisées permettrait non seulement de mieux préparer les diplômés de master aux études doctorales, mais aussi de mieux les équiper pour le marché du travail.
- L'établissement de liens plus solides avec des universités en dehors du monde arabophone pourrait déboucher sur des programmes durables et cohérents d'échanges de professeurs et d'étudiants. Actuellement, le programme n'est pas suffisamment internationalisé et ne comporte aucun programme d'échange. Une première étape consisterait à proposer une offre de cours beaucoup plus large en anglais, ce qui attirerait de nombreux professeurs invités en dehors du monde arabophone.
Le Centre de la francophonie du College of Law s'aligne sur le nombre important de francophones aux Émirats arabes unis et pourrait servir d'outil essentiel pour une meilleure internationalisation. Proposer des programmes, ou même simplement des cours, de droit en français élargirait les perspectives des étudiants du Master de droit privé. L'accord récent avec l'Université du Luxembourg, où de nombreux professeurs sont francophones et anglophones, représente une opportunité précieuse. Le développement de filières communes, ainsi que l'organisation d'initiatives conjointes de recherche et d'enseignement, pourraient conduire à une internationalisation cohérente et durable.
- Il serait donc pertinent de développer davantage de stages pour les étudiants en master. Même si de nombreux étudiants travaillent déjà et n'ont peut-être pas beaucoup de temps, le fait de participer à un stage actif, au cours duquel ils accomplissent des tâches plutôt que de se contenter d'observer passivement, pourrait considérablement améliorer leur compréhension des différents emplois liés au droit privé. Si ces stages pouvaient être organisés à l'étranger, les avantages seraient encore plus importants.
- Il serait très utile pour le Collège de droit et ses anciens étudiants de disposer d'un groupe spécifique et indépendant, distinct du reste de l'université. En outre, la création d'un groupe dédié aux anciens étudiants du Master en droit privé serait bénéfique en raison des approches professionnelles communes et des secteurs dans lesquels ces diplômés travaillent généralement. Un contact plus ciblé avec les anciens étudiants favoriserait la création d'un réseau plus fort et plus efficace. Adapter les communications aux intérêts et aux besoins spécifiques de ces diplômés, plutôt que

d'envoyer des courriels aléatoires ou des informations générales, augmenterait considérablement la valeur du réseau d'anciens étudiants.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER